



Rachat de la par d'une voiture apres pacs cassé

Par **flanker27**, le **03/03/2015** à **11:28**

Bonjour, rn je suis séparé depuis plus d'un an. rn Nous étions pacsé. rncelui-ci a été cassé par les deux avant la séparation de fait. rn il n'y a pas eu de jugement sur les biens a l'heure actuel et je ne le souhaite pas car c'est couteux et pas facile pour le moral. rnrn Mon problème est que je dispose de la voiture (je suis titulaire et elle quo-titulaire) depuis un an environ. rnrn J'ai fais dès la séparation une proposition sur le rachat rnp ar l'un de nous de la part de l'autre, ou la vente total. rnrn Elle me répond un an après que c'est OK pour le montant que je lui propose. rnrn Oui mais la voiture ne vau plus autant depuis, et j ai eu des réparations (a ma charge comme c moi qui l'utilise). rnrn Si cela passe par un jugement, faudra t'il que je paye le montant proposé il y a un an ou la cote part de la valeur actuelle de cette voiture de merde???? rnrn Merci pour vos réponses :)